



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du logement

Question écrite n° 22699

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la crise du marché locatif. En effet, en raison de la rareté, de la hausse des coûts de constructions et de diverses contraintes, la production de logements neufs peut être considérée comme insuffisante. Il le prie donc de bien vouloir lui faire part des mesures qu'il entend prendre afin de rééquilibrer le marché locatif et de développer une offre locative nouvelle. Par ailleurs, il se demande s'il ne serait pas judicieux d'encourager de nouveaux investisseurs privés par un dispositif fiscal approprié en complétant le dispositif Besson afin de créer de nouveaux logements qui feraient bénéficier l'État de recettes fiscales supplémentaires.

Texte de la réponse

La loi urbanisme et habitat prévoit un nouveau dispositif en faveur de l'investissement locatif visant à répondre aux tensions du marché locatif, à encourager le plus grand nombre de Français à investir dans le logement locatif et à relancer la construction. Ce nouveau dispositif permettra de créer une offre locative nouvelle importante d'au moins 50 000 logements locatifs par an, 40 000 en construction neuve et 10 000 en rénovation de logements anciens dégradés. Grâce à des loyers plafonds plus conformes au marché, ces logements seront construits ou rénovés dans les zones où les besoins sont les plus forts, là où les gens ont le plus de difficultés aujourd'hui pour trouver à se loger. Ainsi, le rôle social du bailleur sera reconnu et une rentabilité correcte sera assurée à son investissement.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22699

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5931

Réponse publiée le : 27 octobre 2003, page 8219